

RAPPORT DE L'ATELIER

« HARMONISATION DES PROGRAMMES DE FORMATION MARITIME : ALIGNEMENT SUR LES BESOINS DU SECTEUR DES PECHEES ET DE LA REGLEMENTATION INTERNATIONALE »



**1-2 novembre 2024
Casablanca Maroc**

I-Introduction

1- Le **Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA)** a organisé, à Casablanca –Maroc du 01 au 02 novembre 2024, un atelier sur le thème « **Harmonisation des programmes de formation maritime : alignement sur les besoins du secteur des pêches et de la réglementation internationale** »

2- Le REFMA a saisi l'opportunité de l'organisation de cet atelier pour tenir une session de son Bureau.

3- La rencontre a connu la participation des responsables des départements de la formation maritime des Etats membres suivants : Angola, Benin, Cameroun, Congo, Cote d'Ivoire, Ghana, Guinée, Maroc, Mauritanie, République Démocratique du Congo, Sénégal, Togo.

4. Ont également participé à cet atelier, en qualité d'experts des pêches : M. Sidi Mohamed OULD SIDI (Mauritanie) et M. Koimaru TAKUYA (OFCF/Mauritanie). L'Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique- MOSFA/OMPDA a été représenté par M. Hamid HALIM.

5. La liste des participants est attachée à l'Annexe I.

II- Cérémonie d'ouverture

6- Dans son allocution introductive, **Monsieur Karim Coulibaly**, Président du REFMA a souhaité la bienvenue à tous les participants et remercié le Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT pour l'appui et le soutien déployés pour l'organisation de cette rencontre.

7- Il s'est félicité d'une telle initiative en soulignant que cet atelier, qui s'inscrit dans le cadre des activités du REFMA visant le renforcement des capacités et des compétences des ressources humaines pour développer le secteur des pêches, a pour objectif principal d'harmoniser et d'adapter les programmes de formation maritime dispensés dans les instituts et établissements des pays membres de la COMHAFAT à la faveur d'une mise à niveau et de plus de conformité aux référentiels pertinents et à la réglementations internationale.

8- Il constitue une opportunité pour réfléchir sur les moyens à même de faciliter l'harmonisation des normes, des standards et des techniques didactiques et pédagogiques dans l'élaboration des programmes de formation maritime.

9- Il a enfin salué la diversité et le nombre des participants à cet atelier qui reflètent l'importance et l'intérêt portés par le REFMA à cette thématique qui permettra aux établissements de formation maritimes africains d'être mieux outillés pour répondre aux défis actuels du secteur des pêches que sont la protection de l'environnement, les impacts du changements climatique et surtout la promotion d'une économie bleue durable.

10- **Monsieur Taoufik El KTIRI**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT a, au nom de **M. Sidi Tiémoko TOURE**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de

la République de Côte d'Ivoire et Président de la COMHAFAT, souhaité la bienvenue à tous les participants et exprimé ses remerciements aux Autorités marocaines et sa gratitude à Mme Zakia Driouich, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, chargée de la Pêche Maritime pour l'appui et le soutien constant aux diverses activités de la COMHAFAT.

11- Il a ensuite mis en exergue l'importance de la thématique retenue pour cet atelier qui vise à promouvoir et encourager la collaboration entre les établissements de formation maritime pour une meilleure harmonisation des programmes et un renforcement des capacités des Etats membres.

12- Monsieur El KTIRI a, par ailleurs, souligné qu'à l'instar des autres réseaux de la COMHAFAT, le REFMA a un rôle capital à jouer dans l'harmonisation des programmes de formation maritime dans les pays membres pour assurer un alignement efficace sur les besoins spécifiques du secteur des pêches et les exigences de la réglementation internationale.

13- En exhortant les participants à intensifier leurs efforts pour mieux cerner la thématique du présent atelier, le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT a remercié le corps enseignant des différents instituts de formation maritime africains pour leur dévouement et les partenaires techniques et financiers qui soutiennent les initiatives de la COMHAFAT.

III. Conduite des travaux

17. Les travaux se sont déroulés en plénière selon l'ordre du jour joint en Annexe II. L'interprétariat a été assuré en langues française et anglaise.

Session I : Etat des lieux du secteur des pêches et des défis actuels (modérateur : M. Naji LAAMRICH)

18- En raison de l'absence de **M. Mohamed EZZAHRAOUI**, la présentation I portant sur l'analyse des tendances actuelles et futures dans le secteur des pêches et identification des compétences clés et des connaissances requises par les professionnels : Cas de la stratégie **Halieutis** du Maroc n'a pas été effectuée.

Présentation 2 : Cas du Sénégal - M. Babacar FAYE.

19- La présentation de **M. FAYE** passe en revue les atouts du secteur de la pêche au Sénégal et se penche sur l'approche biologique de la surpêche, l'évolution des captures pour exposer les causes de la surpêche, l'approche économique de la surpêche et enfin les impacts de la surpêche au Sénégal.

20- Le Sénégal est un pays d'Afrique de l'Ouest dont l'économie est fortement liée à la pêche. L'importance du secteur de la pêche n'est plus à démontrer.

Avec 350 000 à 450 000 tonnes de poissons pêchés par an, ce secteur emploie environ 17% de la population active et assure plus 70% de l'apport en protéines animales.

21- M. FAYE souligne que la surpêche se produit lorsque la capacité d'extraction des ressources de la mer et de l'océan dépasse sa capacité de renouvellement. En d'autres termes, ce phénomène implique un niveau de capture excessif d'une espèce sans tenir compte du temps dont elle a besoin pour renouveler ses populations.

22- Se penchant sur les causes de la surpêche qui sont nombreuses, M. FAYE énumère les plus importantes que sont : la surexploitation des spécimens adultes, la surexploitation des juvéniles, la surcapacité de pêche, la non sélectivité des engins, les pratiques de pêche destructives et la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN).

22- Pour remédier à cette situation, M. FAYE fait appel à l'approche économique de la surpêche qui a l'avantage de permettre une conceptualisation de la surpêche sous l'angle économique et de déceler l'inefficacité du régime d'encadrement de l'effort de pêche.

24- En guise de conclusion de son exposé, M.FAYE considère que les impacts de la surpêche sont innombrables aux plans biologique, environnement et Socioéconomique et formule au titre des pistes d'amélioration des recommandations à même de faire face aux obstacles qui gênent le développement harmonieux du secteur halieutique au Sénégal.

Session II : Sensibilisation sur la réglementation relative à la pêche et l'économie bleue (Modérateur: M. Mustapha RIADI)

Présentation 1 : Cadre juridique relatif à la pêche et à l'aquaculture dans la zone COMHAFAT : **M .Sidi Mohamed Ould Sidi.**

25- La présentation de M. Ould Sidi a porté sur le cadre juridique relatif à la Pêche et à l'aquaculture dans la zone COMHAFAT et particulièrement au plan international sur les traités et conventions qui constituent l'arsenal juridique et réglementaire en la matière.

26- Il a remarqué qu'à ce stade, les 22 pays membres de la COMHAFAT adhèrent aux principaux instruments juridiques et que plusieurs Conventions notamment de financement ainsi que des mémorandums d'entente constituent le socle sur lequel repose les partenariats scellés par la COMHAFAT et les parties prenantes.

27- Dans la perspective d'une restructuration de la COMHAFAT pour plus d'efficacité dans ses activités, M. Ould Sidi plaide pour un large échange et surtout la ratification des instruments juridiques, davantage de participation dans le processus de prise de décision et une large implication des Etats membres dans les actions multiformes de la COMHAFAT pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) de la pêche et de l'aquaculture.

Présentation 2 : Education Bleue : Pont de science et connaissances pour des océans durables en Afrique : **M Hamid HALIM.**

28. M. Hamid HALIM a fait une intervention dans laquelle il a abordé la thématique de l'éducation bleue en tant que créneau porteur dans le domaine de la formation dispensée aux enfants des générations futures.

29. Ce concept d'éducation bleue renvoie à une approche éducationnelle dont l'objectif est de renforcer les capacités et fournir aux enfants le savoir -faire et les connaissances nécessaires pour comprendre l'importance des océans et, partant, contribuer à leur conservation et leur gestion durable.

30. C'est donc une méthode d'apprentissage ayant pour but de construire un nouveau comportement à même de permettre la protection d'un éco –système très fragile et faciliter l'insertion des générations futures dans des programmes et initiatives de

conservation de l'environnement marin, de résilience au changement climatique et de promotion d'une économie bleue durable.

31. M. HALIM a conclu son intervention sur le concept de l'éducation bleue en plaidant pour la création et l'introduction d'un cycle de formation dédié à l'économie bleue dans les programmes d'enseignement dispensés par les établissements de formation maritime des pays membres du REFMA.

Session III : Réglementation internationale en matière de formation maritime (Modérateur M. Ibrahim TOKO)

Présentation 1 : La norme de formation : Convention internationale sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille (STCW-F) **M. Larbi GHAZAOUI.**

32- L'exposé de M. GHAZAOUI a été consacré à l'examen de l'objet et du contenu de la **Convention internationale sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille (STCW-F).**

33. M. Ghazaoui a signalé que jusqu'à l'adoption de cette convention, il n'existait aucune norme internationale en matière de formation des marins dans le secteur de la pêche. En raison du caractère fortement accidentogène du secteur des pêches et du besoin réel de disposer d'un dispositif juridique et réglementaire, la convention internationale STCW-F a, après plusieurs rounds de négociation, été adoptée à Londres, le 7 juillet 1995, sous l'égide de l'Organisation Maritime Internationale (OMI). Elle est entrée en vigueur le 29 septembre 2012.

34. La convention SCTW-F est pour le secteur de la pêche le pendant de la convention internationale sur les normes de formation des gens de mer du secteur du commerce et de la plaisance. Elle vise à améliorer la sécurité des marins-pêcheurs, à réduire les dégâts environnementaux causés par leur activité, à rendre plus fluide le marché de l'emploi dans le secteur maritime en rapprochant les qualifications requises dans les différents secteurs et dans les différents pays parties à la convention.

35. Pour clore sa présentation, M. Ghazaoui a noté que le Comité de la sécurité maritime a, lors de sa session de mai 2024, adopté des amendements à l'annexe de la Convention. Il est prévu que la Convention telle qu'amendée entre en vigueur deux années après la date de son adoption (2026), et ce sous réserve de la réunion des conditions d'acceptation des amendements comme il est prévu dans ses dispositions relatives à cet effet.

36. Jusqu'à présent, 35 pays ont procédé à la ratification ou l'adoption de la Convention. Aussi M. Ghazaoui recommande au REFMA de faire un état des lieux des ratifications par les Etats membres de la Convention STCW-F et d'inciter ces derniers à davantage de domestication de ses dispositions dans les législations nationales.

Présentation 2 : Coopération régionale en matière d'éducation et de formation maritime au service de l'économie bleue : **M. Olivier COMBES**

40- L'exposé de M. COMBES a souligné l'importance de la formation et de l'enseignement maritime dans le renforcement des capacités des acteurs du secteur des pêches dans les pays de la zone COMHAFAT

41. A cet effet les écoles et institutions de formation jouent un rôle crucial pour l'économie bleue en Afrique en dotant les individus des compétences et des connaissances nécessaires pour naviguer efficacement, gérer les ressources et développer durablement les industries marines.

42. Abordant la situation de l'enseignement et de la formation maritime dans la zone COMHAFAT, M. COMBES signale qu'il existe au sein des pays membres un important réseau de formation dans les domaines maritime et portuaire composé d'instituts nationaux, sous régionaux et régionaux auxquels s'ajoutent des centres d'excellence.

43. La situation de l'enseignement et de la formation maritimes peut varier d'un pays à l'autre, mais il existe généralement des défis communs auxquels ces pays et ou instituts sont confrontés.

44. Ces défis sont le manque de ressources financières, le besoin de développement des infrastructures, l'harmonisation des normes et des certifications et le manque de ressources humaines qualifiées, qui se conjuguent aux effets négatifs des changements climatiques.

45. Pour remédier à cette situation et répondre à ces besoins, M. COMBES estime que l'économie bleue, qui se concentre sur l'utilisation durable des ressources marines, ouvre la voie à une multitude de métiers émergents à la croisée de la technologie, de la gestion de l'environnement, de l'énergie, et du transport maritime. Aussi, plusieurs formations spécialisées sont de plus en plus intégrées dans les institutions académiques et professionnelles à travers le monde.

46. Un autre levier réside dans le renforcement de la coopération régionale dans la zone COMHAFAT pour promouvoir l'éducation et la formation maritime, afin de soutenir le développement durable, la création d'emplois et l'innovation technologique, à la faveur d'une économie bleue en plein essor.

Session IV : Utilisation des technologies éducatives et des simulations dans la formation maritime (Modérateur : M. Olivier COMBES)

Présentation 1 : Études de cas et retours d'expérience sur l'alignement réussi des programmes de formation (cas du MAROC) : **M Driss TAZI.**

47- En raison de l'absence de M. Driss TAZI, cette présentation a été faite par M. M'Hammed HMAMOU, Directeur de l'ISPM d'Agadir. La présentation met en exergue l'importance et la diversité du dispositif de formation maritime au Maroc marqué essentiellement par l'existence d'un nombre important d'établissements de formation maritime, une offre diversifiée de formation diplômante et une large panoplie d'équipements et installations pédagogiques.

48. S'agissant des références juridiques qui constituent le fondement sur lequel se base le dispositif de formation au Maroc, celles-ci sont d'ordre national et international. Alors que la méthodologie adoptée en matière de formation et d'enseignement repose sur une approche participative et holistique qui permet une adaptation des programmes de formation aux besoins du marché de travail en tenant compte de son évolution technique, technologique et des enjeux environnementaux.

49. Le souci d'introduire une bonne gouvernance dans le dispositif de formation et un renforcement soutenu des capacités impose une révision permanente et une mise à jour des programmes de formation dans le sens d'une actualisation et harmonisation

des contenus de la formation et la conception et la production d'actions pédagogiques de soutien aux formateurs.

50. Un nouveau chantier est en cours de mise en œuvre qui porte sur la transformation numérique au service de la formation maritime et vise le renforcement des compétences numériques, l'acculturation numérique et la digitalisation numérisation des contenus pédagogiques par le biais de E-learning, blended-learning, immersive learning.

51. Pour consolider ces acquis et capitaliser sur ce savoir-faire, la Coopération nationale et internationale sera mise à profit, alors qu'une attention particulière sera accordée à l'harmonisation des programmes de formation dans le domaine maritime en Afrique.

Présentation 2 : Repenser la formation et les opérations maritimes à l'ère numérique : **M. Youssef BOUAZZAOUI.**

52. Pour introduire sa présentation, M. BOUAZZAOUI a passé en revue les indicateurs du secteur des pêches maritimes au Maroc en termes de diversité des ressources halieutiques, de production, de création d'emplois et de devises.

53. le dispositif de formation en pêche maritime est caractérisée par une hiérarchisation de la formation répartie en plusieurs niveaux : niveau supérieur, niveau spécialisation, niveau technicien et niveau qualification.

54. S'agissant de la digitalisation des processus de formation, M. BOUAZZAOUI considère que la digitalisation offre de nombreuses possibilités pour enrichir les dispositifs d'apprentissage et améliorer leur outcomes. La question à laquelle il faut trouver une réponse est celle de savoir comment définir les objectifs pédagogiques, comment motiver les apprenants, quel dispositif pour les évaluer, quels outils pour les faire interagir ? Comment utiliser la gamification ?

Session V : Les bonnes pratiques pour l'harmonisation des programmes de formation

Présentation 1 : Etat des lieux des établissements de formation maritime : filières et syllabus, **Pr Ibrahim TOKO.**

55. L'exposé de M. TOKO fait part des résultats d'une étude qui a concerné 8 pays de la côte ouest africaine portant sur le statut des établissements de formation. Cette étude révèle prédominance des entités publiques dans la formation maritime (80,6%). La présence des établissements privés et mixte (18,4%) est une opportunité pour promouvoir la diversification des offres de formation et l'implication du secteur privé dans les formations professionnelles maritimes

56. La typologie des institutions montre que les instituts de formation technique et spécialisée orientés vers le développement de compétences pratiques sont de 30,6% alors que les universités qui dispensent des formations de niveau supérieur axées sur la recherche, la gestion et l'innovation sont de 19,4%. En matière de spécialités existantes, il y a une forte prédominance des spécialités Pêche (97,1%) et Aquaculture (82,9%) dans les institutions de formation maritime recensées.

Présentation 2 : cas de l'Institut Professionnel de la pêche du Grand Lahou : **M. Brahiman OUATTARA**

57. L'intervention de M. OUATTARA a porté sur une présentation d'un cas de bonnes pratiques pour l'harmonisation des programmes de formation à savoir l'expérience du Lycée Professionnel de Grand Lahou –LPGL de Côte d'Ivoire. Il s'est penché sur l'organisation des formations qui sont très diversifiées et qui toutes fois connaissent des insuffisances.

Recommandations de l'atelier sur l'harmonisation des programmes de formation maritime : alignement sur les besoins du secteur des pêches et de la réglementation internationale

L'atelier REFMA recommande :

- 1. la reconnaissance** des qualifications des professionnels africains sur la scène internationale par l'alignement des programmes de formation qui intègrent la Convention internationale sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille (STCW-F) tout en prenant en compte les spécificités régionales et locales, notamment la pêche artisanale
- 2. l'incitation** des pays à développer leurs propres textes qui seront alignés comme directives régionales ou locales en annexe de cette convention.
- 3.** la création des pôles par zone afin que la stratégie adoptée par le Maroc pour la mise en norme du secteur maritime puisse être relayée et adaptée aux réalités régionales et locales.
- 4. le renforcement** par le REFMA des capacités des managers, des formateurs, des étudiants et autres acteurs marins, ainsi que le développement des formations interétatiques pour répondre aux besoins actuels et futurs des régions. En priorité, ces pôles doivent être identifiés et cartographiés.
- 5. la désignation** des établissements de formation maritime par les points focaux dans chaque pays, afin de renforcer l'échantillonnage des établissements, et faciliter la communication entre les institutions de gouvernance des pays membres de la COMHAFAT et les établissements du REFMA dans leurs pays respectifs.
- 6. l'identification** des parties prenantes à la formation maritime afin d'avoir les répertoires des établissements de formation maritime et de leurs adresser les courriers. le point national de chaque partie.
- 7. l'introduction** de l'éducation bleue directement des modules dans les programmes de formation et activités du REFMA.
- 8. la mise en œuvre** de l'approche par compétence dans les programmes de formation ; l'informatisation de ces formations et le développement du E-learning.
- 9. le renforcement de** la recherche scientifique sur les ressources côtières et marines, et promouvoir une gestion intégrée du littoral et des engins de pêche sélectifs.
- 10. l'accès** au contenu des formations du REFMA afin d'accélérer l'harmonisation des programmes
- 11. le renforcement** des compétences du REFMA pour l'homologation des programmes de formation maritime dans la zone de la COMHAFAT
- 12. la création d'un** comité d'experts qui aura en charge le suivi des activités d'harmonisation des formations maritimes dans les six prochains mois.
- 13. la réorganisation** des nouvelles sessions du REFMA portant sur les formations des observateurs embarqués.

Agenda

Jour 1 : Vendredi 01 Novembre 2024

OUVERTURE ET INTRODUCTION DE L'ATELIER	
MODERATEUR M. KARIM COLIBALY PRESIDENT DU REFMA	
09 :30 - 10 :00	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture officielle - Présentation du séminaire
SESSION I: ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR DES PECHEES ET DES DEFIS ACTUELS	
10 :00-10 :30	<p>Analyse des tendances actuelles et futures dans le secteur des pêches et identification des compétences clés et des connaissances requises par les professionnels :</p>
10 :30-11 :00	<ul style="list-style-type: none"> - Cas de la stratégie Halieutis du Maroc : M. Mohamed EZZAHRAOUI -Département des Pêches Maritimes - Cas du Sénégal : M. Babacar FAYE- Directeur de l'Ecole Nationale de Formation Maritime (ENFM), Sénégal
11 :00-11 :30	Pause-café
SESSION II: SENSIBILISATION SUR LA REGLEMENTATION RELATIVE A LA PECHE ET L'ECONOMIE BLEUE	
11 :30- 12 :00	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre juridique relatif à la pêche et à l'aquaculture dans la zone COMHAFAT : M.Sidi Mohamed Ould Sidi – Expert Maritime
12 :30-13 :00	<ul style="list-style-type: none"> - Education Bleue : Pont de science et connaissances pour des océans durables en Afrique : M Hamid HALIM- Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique (OMPDA)

13 : 00-14 :00	Déjeuner
SESSION III : REGLEMENTATION INTERNATIONALE EN MATIERE DE FORMATION MARITIME	
14:00- 15 :00 15:00- 15 :30	<ul style="list-style-type: none"> - La norme de formation : Convention internationale sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille (STCW-F) M Ghazaoui, Enseignant, Institut Supérieur des Pêches Maritimes (ISPM)-Agadir - Coopération régionale en matière d'éducation et de formation maritime au service de l'économie bleue : M. Olivier COMBES, Directeur du développement de la formation continue et professionnelle- Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer (ARSTM)-Abidjan
15 :30- 16 :00	Pause-café
SESSION IV : UTILISATION DES TECHNOLOGIES EDUCATIVES ET DES SIMULATIONS DANS LA FORMATION MARITIME	
16 :00- 16:30 16 :30- 17:00	<ul style="list-style-type: none"> - Études de cas et retours d'expérience sur l'alignement réussi des programmes de formation (cas du MAROC) : M Driss TAZI, Directeur de la Formation, Département des Pêches Maritimes - Repenser la formation et les opérations maritimes à l'ère numérique : M. Youssef BOUAZZAOUI, Enseignant - Institut Supérieur des Pêches Maritimes (ISPM)-Agadir

Jour 2 : samedi 02 Novembre 2024

SESSION V- LES BONNES PRATIQUES POUR L'HARMONISATION DES PROGRAMMES DE FORMATION	
09:30-10 :00	- Etat des lieux des établissements de formation maritime : filières et syllabus Pr TOKO Ibrahim, enseignant à la faculté d'agronomie à l'université de Parakou-Benin
10 :00- 10 :30	- Présentation du cas de l'Institut Professionnel de la pêche du Grand Lahou : M'Brahiman OUTTARA, Directeur de l'Institut-Abidjan
10 :30-11 :00	Pause-café
11 :00- 12 :00	- Modélisation de maquettes standards : Travaux en séminaire- Tous les participants
12 :00- 13 :00	- Mécanismes de renforcement des capacités, de suivi et d'évaluation pour garantir la qualité et la pertinence des programmes de formation harmonisés : Modération REFMA
	- Discussions et résolutions finales du séminaire
13 :00- 14 :00	Déjeuner

14 :30 - ----- REUNION DU BUREAU DU REFMA	
	Voir ordre du jour



Harmonisation des Programmes de Formation Maritime : Alignement sur les
Besoins du Secteur des Pêches et de la Réglementation
01-02 novembre 2024 à Casablanca (Maroc)

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	PAYS/ ORGANISMES	NOMS & PRENOMS	TITRE	SIGNATURE
1	ANGOLA	M. Francisco AUGUSTO de FREITAS	Directeur de Instituto Politecnico das Pescas (Cefopescs)	
2	BÉNIN	Pr Ibrahim TOKO	Directeur du Laboratoire de Recherche en Aquaculture et Eco- Toxicologie Aquatique (Laraeaq/fa-up)	
3	CAMEROUN	Pr TOMEDI EYANGO Minette EPSE TABI ABODO	Directrice de l'ish (Institut des Sciences Halieutiques de l'Universite de Douala- Cameroun	
4		X Dr MBOCK NEMBA AUDRY Constant	Enseignant-Chercheur à l'Institut des Sciences Halieutiques de l'Université de Douala (ish)-Cameroun	
5		X Pr Bitja NYOM ARNOLD ROGER	Chef du Département de Gestion des pêches et des Ecosystèmes Aquatiques (ish) de l'Université de Douala - Cameroun	
6	CÔTE D'IVOIRE	M. COULIBALY KARIM	Administrateur Général des Affaires Maritimes et Portuaires-Directeur Général ARSTM/Président REFMA/	

7		M. COMBES YAHO Frederic Olivier	Directeur du développement de la Formation Continue et Professionnelle à l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer/ARSTM	
8		M. OUATTARA Brahiman	Directeur Lypro Grand Lahou du Ministère de l'Enseignement Technique	
9	COTE D'IVOIRE	Mme TRAORE Safiatou	Contrôleur des Affaires Maritimes et Portuaires/Assistante du Directeur Général	
10	GHANA	M. OFORI Samuel	Officier Maritime Supérieur (Examinateur en Chef)	
11	GUINÉE	M. KONATE Dadoua	Directeur Général Adjoint de l'Institut Supérieur des Sciences et de Médecine Vétérinaire (ISSMV) de Dalabare	
12		M. M'hamed HMA MOU	Directeur de l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes-Agadir	
13	ISPM AGADIR- MAROC	M. Larbi GHAZAQUI	Enseignant	
14		M. Youssef BOUAZZAQUI	Enseignant	
15	ITPM-SAFI-MAROC	M. DRISS ATTAS	Directeur de l'Institut de Technologie des Pêches	
16	ITPM LARACHE	M. Moustapha RIADI	Directeur de l'ITPM de Larache	
17		M. VARKAK Mohamed Malainine	Directeur/Académie Navale CQFMP (Centre de Qualification et de Formation aux Métiers de la Pêche)	
18	MAURITANIE	M. Sidi Mohamed OULD SIDI	Chargé de Mission- Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime	
19	OFCF/MAURITANIE	M. KOIMARU TAKUYA	Expert de Pêche OFCF	

X

20	RDC	M. BANDINGA Constantin	Directeur de l'Ecole Régionale de formation aux Métiers de Navigation Intérieure	
21	SÉNÉGAL	M. Babacar FAYE	Directeur de ENFM	
22	TOGO	M. Darius AHYI- SENA	Juriste Spécialisé en Droit des Activités Maritimes et Portuaires	
23	OMPDA	Hamid HALIM	Coordinateur de l'OMPDA	

COQHAFAT ALI BOUALI

COQHAFAT Amel MOUTTAKI

Amel

